

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES VALLÉES DE LA BRAYE ET DE L'ANILLE

Délibération N°20241106

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-huit novembre à 20 h00, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Vallées de la Braye et l'Anille légalement convoqué s'est réuni à Saint Gervais de Vic en séance publique sous la Présidence de Monsieur Michel LEROY.

Étaient Présents :

Date de convocation	MM. BORDEAU Christian, CHABILLANT Jean-Luc DUPIN Christian, FOUCAULT Yves, FLAMENT Dominique, GAUTHIER Renaud, GRÉMILLON Patrick, GUIBERT Aris, GUIBERT Cédric, LABURTHE-TOLRA Benjamin, LACOCHE Jacques, LEBERT Philippe, LEDIEU Christophe, LEROY Michel, MARIAIS Jean-Pierre, MARTEL Jean-Pierre, MERCIER Marc, NICOLAÏ Christophe, PARIS Hubert, PLUT Jean-Claude, VADÉ Prosper et Mmes, BESNIER Claire, BONNEFOY Béatrice, BRIGANT Nicole, DAVID Isabelle, GAUTIER Cindy, GERMAIN Martine, JUMERT Annie, LELONG Françoise
20 novembre 2024	PRIEUR Sergine, RENARD Candy, ROUGET Anne-Marie, STERBA Éléonora
Date d'affichage	membres titulaires, M. HUGUET Jean-Pierre, membre suppléant.
20 novembre 2024	
Nombre de conseillers	
En exercice : 42	
Présents : 34	
Votants : 40	

Étaient excusés :

M. BOSNYAK Yvan donne pouvoir à M. LEDIEU Christophe
M. CHÉRON Michel
M. JAMOIS Xavier donne pouvoir à M. MARTEL Jean-Pierre
M. MASSÉ Nicolas donne pouvoir à Mme BRIGANT Nicole
M. MORIN Sébastien
M. POTTIER Louis remplacé par son suppléant M. HUGUET Jean-Pierre
Mme MENU Catherine donne pouvoir à M. MERCIER Marc
Mme MERCIER Nadine donne pouvoir à Mme DAVID Isabelle
Mme NELET Annie donne pouvoir à M. MARIAIS Jean-Pierre

Monsieur DUPIN Christian est nommé secrétaire de séance.

OBJET : CAMPING TARIF EMPLACEMENT CENTRE DE LOISIRS FORMULE « JOUR TOUT INCLUS »

Vu la délibération n°20240203 portant sur les tarifs de la Base de Loisirs.

Le Président propose d'ajouter un tarif d'emplacement au camping pour les centres de loisirs afin de simplifier et faciliter la réalisation des devis et clarifier l'offre à destination des centres de loisirs.

Il est proposé par la commission tourisme-communication- culture et sport qui s'est réunie le 19 septembre 2024, une formule « jour tout inclus » à 5€ par jour et par personne (comprenant l'emplacement et l'électricité) pour les centres de loisirs qui louent un emplacement au camping de la Base de Loisirs intercommunale à Lavaré.

Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** le tarif proposé formule « jour tout inclus » à 5€ par jour et par personne à destination des centres de loisirs pour la location d'emplacement au camping de la Base de Loisirs intercommunale à Lavaré, à partir de 2025.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus.
Extrait certifié conforme.

Saint Calais, le 28 novembre 2024

Le secrétaire de séance,

Christian DUPIN



Le Président,

Michel LEROY



COMMUNAUTÉ de COMMUNES des
VALLÉES de la BRAYE et de l'ANILLE
10, Rue Saint-Pierre
72120 SAINT-CALAIS